

**ARRETE PROVISOIRE DE CIRCULATION
ET DE STATIONNEMENT**

Le Maire de la Commune de SACLAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route

VU l'instruction interministérielle sur la Circulation Routière,

CONSIDERANT la demande de la société VEOLIA EAU demeurant 22 Avenue Salvador Allendé à LA NORVILLE – ARPAJON (91294) en date du 05 juin 2025 pour réglementer la circulation sur la RD 491 Rue Victor Griffuelhes et Rue de Méréville en vue de procéder au renouvellement de la canalisation d'eau potable

ARRETE

- ARTICLE 1.** Dans la période du 23 juin au 20 septembre 2025, la circulation sera perturbée de 8H00 à 17h00 Rue Victor Griffuelhes - Rue de Méréville et des feux de circulation alternée seront mis en place afin de permettre la réalisation de ces travaux dans de bonnes conditions.
- ARTICLE 2.** La vitesse sera limitée à 30 km/h.
- ARTICLE 3.** Le stationnement dans la zone des travaux seront strictement interdits.
- ARTICLE 4.** Toutes dispositions seront prises pour assurer la sécurité des piétons et permettre la circulation de tout véhicule sans danger.
- ARTICLE 5.** Des panneaux de signalisation réglementaires seront apposés par la société pour permettre l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions habituelles.
- ARTICLE 6.** La Société VEOLIA EAU
L'UTD SUD
La Gendarmerie d'ANGERVILLE
Les Sapeurs Pompiers de SACLAS
sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

SACLAS, le 11 Juin 2025

Le Maire

Yves GAUCHER

